

nez, accompagnées de plus de trente Dames de distinction, se presenterent à la Barre de la Chambre des Communes pour presenter des Requêtes de très-humbles supplications, afin qu'il plût à la Chambre d'interceder auprès du Roi la grace, ou du moins un *repit pour leurs époux*; mais l'Orateur refusa de recevoir les Requêtes, & les Huiffiers de la porte eurent ordre d'en empêcher l'entrée à ces Dames. Et comme quelques-uns des Membres proposerent de recevoir ces Requêtes; *du moins pour les lire & examiner*, puisque cela s'étoit pratiqué dans une infinité d'occasions; qu'étant une des *prérogatives Royales de donner grace à toute sorte de criminels*, cette démarche de la compassion de la Chambre ne préjudicieroit en rien à l'autorité de Sa Majesté, & ne rendroit pas *l'innocence aux criminels*; Mrs. Walpole Président du Comité secret, le General Stanhope Secrétaire d'Etat, le Chevalier Steele, & quelques autres reconnoissant au murmure qui commençoit à s'élever dans la Chambre, que si les Requêtes étoient reçues, la pluralité des voix seroient infailliblement, à ce qu'ils opposoient, de presenter une Adresse au Roi en faveur de ces Dames affligées, proposerent d'ajourner la Chambre jusques au 12. Mars, dans l'esperance qu'avant ce tems-là les condamnés seroient exécutés. Cette prerogative fut résoluë à la pluralité de sept voix: car il y en eut 155. qui s'y opposerent, & 162. qui en aprouverent la proposition.

La même matiere fut agitée dans la Chambre Haute ce jour-là, qui étoit le 4. Mars. Le Lord Townshend Secrétaire d'Etat, & divers autres Seigneurs mirent tout en usage pour empêcher